

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe

Band: 30 (1952)

Heft: 10

Artikel: Allocution de monsieur René Petit

Autor: Petit, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-876126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Monsieur René Petit, flanqué de quatre jeunes filles en costumes nationaux représentant les quatre langues du pays, parlant devant le monument de l'Union télégraphique internationale

MONSIEUR RENÉ PETIT

membre du comité international d'enregistrement des fréquences, représentant de l'Union internationale des télécommunications, prononça l'allocution suivante:

*Monsieur le Conseiller fédéral,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un grand honneur pour M. Möckli et pour moi-même d'avoir été invités en tant que représentants de l'Union internationale des télécommunications à prendre part aux cérémonies commémoratives du centenaire suisse des télécommunications.

En effet, en associant l'UIT à cette commémoration d'un siècle d'efforts et de réalisations dans le domaine des télécommunications helvétiques, l'administration suisse des PTT a bien voulu, en cette occasion solennelle qui rend son geste d'autant plus sensible et amical, souligner les liens étroits qui l'unissent depuis fort longtemps à l'Union internationale des télécommunications. Liens de travail commun et d'amitié qui ne se sont jamais démentis depuis ce jour lointain de l'année 1868 où fut créé à Berne le Bureau international des administrations télégraphiques, qui fut le premier noyau stable de coordination entre les pays pour le développement des communications internationales, et qui devait permettre à l'Union télégraphique, fondée trois ans plus tôt à Paris, de mener à bien sa tâche et d'amorcer l'œuvre de son héritière, l'Union internationale des télécommunications.

Aussi, est-ce pour moi un grand honneur doublé d'un grand plaisir de remercier, au nom des quelque 90 pays membres de l'UIT, l'administration suisse des postes, télégraphes et téléphones de son amicale invitation et de lui apporter aujourd'hui un double message de félicitations et de gratitude.

Félicitations pour l'œuvre magnifique que la Suisse a su réaliser au cours des cent dernières années, dans l'organisation de son réseau de télécommunications et dont M. le conseiller fédéral Escher nous a dressé tout à l'heure l'éloquent bilan. Pays toujours à l'avant-garde du progrès, appelé d'ailleurs par sa situation géographique à jouer un rôle prépondérant dans les télécommunications internationales, la Suisse

a si magnifiquement compris et rempli sa mission que ses réalisations dans ce domaine pourraient véritablement servir de modèle à plus d'un pays.

Si, dans la mesure où l'organisation des télécommunications internationales favorise, tant du point de vue technique que du point de vue économique, l'essor des exploitations nationales, l'UIT a pu contribuer indirectement à celui des télécommunications suisses, elle s'en réjouit tout particulièrement, car c'était en somme pour elle la meilleure manière d'acquitter à l'égard du pays qui l'a parrainée depuis sa naissance et n'a cessé depuis de l'entourer de la plus amicale sollicitude, une grande dette de gratitude.

Ce m'est donc une mission particulièrement agréable que d'exprimer en ce jour à l'administration suisse des PTT les sentiments de reconnaissance de l'UIT pour la part considérable que cette administration et le Gouvernement helvétique ont prise dans ses destinées.

Non seulement l'UIT a trouvé dans l'organisation du Bureau international des télégraphes de Berne, qui devait par la suite devenir le Secrétariat général de l'Union, des animateurs remarquables parmi lesquels je tiens à rendre un hommage tout spécial à M. d'Ernst ici présent, mais encore elle a trouvé accueil en Suisse pour les différents organismes permanents que devait faire éclore sa propre expansion, accueil aussi, et toujours vivement apprécié, pour les conférences, assemblées et réunions internationales qui sont un des aspects importants de ses travaux et qui ont été particulièrement fréquentes ces dernières années.

Il est bien certain que cette hospitalité chaleureuse, jointe à l'appui si compréhensif du Gouvernement helvétique, et le climat d'ordre, de méthode, d'indépendance et de liberté propre à ce pays ont composé et continuent à entretenir les conditions les plus favorables à la réalisation d'une grande œuvre internationale comme celle de l'UIT.

Cette œuvre, je ne voudrais pas, dans le cadre de cette courte allocution, la retracer et perdre de vue que c'est celle de l'administration suisse des PTT que nous célébrons aujourd'hui.

Cependant, en matière de télécommunications, et comme l'a déjà souligné M. le conseiller fédéral Escher, les progrès réalisés dans le domaine national sont tellement solidaires de ceux qui l'ont été dans le domaine international qu'il est presque impossible de passer sous silence dans une circonstance comme celle d'aujourd'hui l'activité de l'Union internationale des télécommunications.

Il est bien évident que tous ces petits miracles quotidiens que représentent de nos jours le télégramme que l'on envoie dans un pays lointain sans même qu'il soit nécessaire de le déposer à la poste, la voix chère avec laquelle on peut converser à des milliers de kilomètres de distance ou, dans des limites moindres, en manœuvrant un simple cadran, le bouton de la radio que l'on tourne et qui vous apporte instantanément les nouvelles du monde entier, l'écran de la télévision, le navire en détresse qui lance son SOS pour demander du secours, l'avion qui se guide à travers le brouillard grâce aux stations au sol, la police qui lance dans le monde entier le signalement d'un dangereux criminel, le médecin qui demande d'urgence par radio le remède qui sauvera une vie humaine, l'amateur radioélectricien qui peut converser avec son correspondant à travers l'océan, tous ces petits miracles, dis-je, qui nous paraissent maintenant si simples et si naturels, n'ont été rendus possibles que grâce à l'existence d'un organisme international chargé de coordonner la création et l'exploitation des moyens de télécommunications existant dans tous les pays, afin d'en composer un instrument aussi homogène, souple et pratique que possible au service du public mondial.

Faire tomber symboliquement les frontières une à une, faire accepter peu à peu cette idée, naguère encore révolutionnaire et qui parut à l'origine si incompatible avec la notion de souveraineté nationale, que le territoire et le ciel de chaque pays devaient devenir une sorte de milieu d'échanges commun, relier les uns aux autres les réseaux nationaux en coordonnant des horaires et en normalisant des techniques, résoudre au mieux de l'intérêt public des problèmes de tarification, faciliter les règlements financiers entre administrations, favoriser le développement des moyens techniques et leur exploitation la plus efficace en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunications, d'accroître leur emploi et de généraliser leur utilisation, participer à l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine en mer et dans les airs, permettre d'utiliser au mieux ce capital commun inestimable et le plus incontestablement international qui soit que constitue l'éther, au moyen d'une distribution aussi

rationnelle et satisfaisante que possible du spectre des fréquences radioélectriques, telles sont quelques-unes des tâches auxquelles l'UIT a eu et a encore à faire face.

Activité complexe, on le voit, touchant aux domaines les plus variés, technique, administratif, juridique, économique, activité qui a demandé un travail très ardu, à la fois minutieux et précis dans sa réalisation et d'un caractère éminemment synthétique à cause de la multiplicité et de la portée universelle des problèmes qu'il englobe.

Pour mener à bien cette tâche, l'UIT a su, il est vrai, forger l'outil approprié représenté par ses organismes permanents, le Secrétariat général de l'Union, héritier de l'ancien bureau de Berne, le Comité international d'enregistrement des fréquences, les comités consultatifs internationaux téléphonique, télégraphique et des radiocommunications, travaillant d'après les directives qui leur sont données périodiquement par les Conférences de plénipotentiaires, les Conférences administratives et les assemblées plénières et dont la gestion est efficacement coordonnée par le Conseil d'administration où siège, au nom de la Suisse, M. Möckli.

Ces organismes permanents de l'UIT, d'ailleurs, ne forment encore qu'un ensemble relativement modeste si on le compare, du point de vue du personnel employé et du budget, aux sièges permanents de certaines organisations internationales de création plus récente, mais il est bien évident que l'Union sera inévitablement appelée à accroître ses moyens d'action au fur et à mesure que les télécommunications prendront plus d'extension et de complexité.

Pour ne citer qu'un exemple dans un domaine qui m'est particulièrement familier, le nombre des stations radioélectriques dans le cours des quinze dernières années a plus que quintuplé, et, sans compter les stations de navire, d'aéronef et d'amateur, la liste de leurs fréquences, que tient à jour l'UIT, remplit aujourd'hui plus de trois mille pages finement imprimées.

On pourrait citer également, comme l'a d'ailleurs fait tout à l'heure M. le professeur Favre, des exemples tout aussi éloquents dans le domaine des télécommunications par fil.

Mais, que cette rapide esquisse des buts, de l'activité et du fonctionnement de l'UIT ne nous fasse pas oublier que ce qui constitue la substance même de l'Union, ce qui fait sa force et lui confère son autorité, ce sont les administrations nationales qui la composent, leur vitalité, leur nombre et l'esprit qui les anime.

De même qu'un chef d'orchestre, si talentueux soit-il, resterait impuissant devant un orchestre squelettique composé de musiciens sans habileté et sans discipline, l'UIT n'aurait rien pu entreprendre, rien pu mener à bien si les administrations nationales n'avaient, de leur propre initiative, adapté par des progrès constants leur équipement aux besoins et au rythme toujours croissant de la vie moderne – et c'est pourquoi, lorsqu'un pays nous donne, comme la Suisse aujourd'hui, un exemple admirable de ce qu'il est possible de réaliser dans le domaine des télécommunications, l'Union tout entière s'en trouve enrichie – l'UIT n'aurait rien pu accomplir si les administrations n'avaient effectué dans les domaines technique et scientifique les recherches dont elles sont venues avec désintéressement grossir librement le patrimoine commun, si elles n'avaient accepté de se plier aux conventions et règlements internationaux élaborés par l'Union, même lorsque cette discipline devait leur imposer des ajustements parfois difficiles et coûteux, et si leur nombre toujours croissant n'avait tendu à donner à l'Union le caractère d'universalité qui est la source essentielle de son autorité.

Enfin, jamais l'UIT n'aurait réussi à obtenir dans un temps relativement aussi court des résultats aussi étendus, jamais elle n'aurait pu surmonter les entraves qui, plus d'une fois ont, à côté de ses succès, jalonné sa carrière, si elle n'avait été animée par une grande foi, la foi dans la possibilité qu'ont les peuples, lorsqu'ils s'unissent librement dans une volonté commune d'entente, de faire triompher au-dessus de leurs intérêts particuliers l'intérêt général et le bien commun.

Cet esprit international, l'UIT l'a hérité de l'Union télégraphique à qui revient le grand honneur d'avoir été, dès l'année 1865, l'ancêtre de tous les organismes internationaux qui devaient par la suite, chacun dans sa sphère, s'efforcer à leur tour d'élaborer entre les nations des ententes fécondes.

C'est à cette doyenne des Unions internationales que le sculpteur italien Romagnoli a rendu hommage en la représentant sous le symbole le plus noble dans le beau monument que nous avons sous les yeux et qui fut remis à la ville de Berne en 1922 par l'Union télégraphique pour commémorer sa fondation. Nous y voyons l'Union représentée sous les traits d'une femme assise qui, dans un geste large et harmonieux, unit l'âme des peuples.

Certes, au sein de l'UIT, on est peu habitué à manier l'hyperbole et l'image grandiose, le vocabulaire y est généralement circonscrit à des mots techniques un peu barbares à l'oreille du profane, à des chiffres et à des nomenclatures plutôt arides, le travail s'y poursuit modestement et sans grand bruit.

Et cependant, puisque l'occasion nous est donnée de faire, devant ce monument qui évoque un passé si proche et si lointain à la fois, une sorte d'examen de conscience, reconnaissons que nous n'oserons désavouer le sculpteur qui, dans une vision prémonitoire, assignait à l'Union, il y a trente ans, une si haute mission.

Oui, l'Union internationale des télécommunications a conscience d'avoir dans une large mesure contribué à protéger des vies humaines, participé à la prospérité économique des nations et aidé à promouvoir la science et la technique. Elle a conscience aussi d'avoir, en réunissant dans son sein quelque 90 nations et en tissant autour du globe les mailles solides du réseau qui rapproche les hommes les uns des autres, donné un bel exemple d'union internationale et bien servi la cause de l'humanité.

Sa tâche d'ailleurs est loin d'être achevée et ne saurait l'être, puisque aussi bien la marche constante du progrès scientifique, comme l'a éloquemment montré M. le professeur Favre, lui propose chaque jour de nouveaux problèmes à résoudre. Mais cet avenir de labeur, elle l'accepte allègrement, souhaitant seulement que les années à venir, en maintenant et en affermissant la paix mondiale, lui permettent de poursuivre son œuvre et permettent aux administrations nationales, et particulièrement à l'administration suisse des PTT à laquelle l'uniront toujours les liens les plus sensibles, d'avancer constamment sur la voie du progrès et de connaître une prospérité de plus en plus grande qui soit le reflet de la prospérité du peuple suisse lui-même.



Devant le monument de l'Union télégraphique internationale. De gauche à droite: M. E. Weber, directeur général, la représentante des vallées romanches, M. le prof. H. Favre, M. A. Wettstein, directeur de la division des télégraphes et des téléphones, M. le Conseiller fédéral J. Escher, M. Aloïs Muri, ancien directeur de l'Union postale universelle, la représentante de la Suisse romande, M. R. Petit, représentant de l'Union internationale des télécommunications, la représentante de la Suisse alémanique, M. D. Buri, président du Gouvernement bernois, la représentante de la Suisse italienne, M. F. von Ernst, ancien secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. A. Möckli, ancien directeur de la division des télégraphes et des téléphones.